



## Charges subies suite à la construction d'une piscine par le propr

Par **Saesoune**, le **09/06/2014** à **12:46**

Bonjour,

Je loue un appartement dans un mas où il y a une vingtaine de locataire. Le propriétaire a construit une piscine et il nous donne maintenant le choix de bénéficier de la piscine en nous proratisant les charges estimées au m carré habitable. Pour nous (nous sommes une famille de 4), l'estimation revient à + 40 € / mois, alors que pour nos voisins qui sont 4 aussi, cela leur revient à 20 €/mois. On aurait bien voulu profiter de cette piscine mais à ce prix là, c'est trop cher pour nous. Est ce normal de proratiser les charges au m carré?

Merci par avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **09/06/2014** à **16:22**

Bonjour,

Pour une monopropriété, il n'existe pas de façon "officielle" de répartir les charges. Le seul impératif est que cette répartition soit équitable.

On utilise souvent, effectivement, la surface des appartements comme base de répartition.

Par **Saesoune**, le **09/06/2014** à **17:22**

Merci Lag0 pour votre réponse rapide. Pensez vous que nous puissions demander une autre répartition des charges car nous n'allons pas utiliser cette piscine + que les autres familles du

mas? Alors que nous payons le double? De mon point de vue, cette répartition n'est pas équitable justement. Qu'en pensez vous?

Par **Lag0**, le **09/06/2014** à **17:32**

Le problème, c'est qu'il n'y a pas trop le choix. C'est soit une répartition égale pour tous les logements, soit un rapport à la surface des logements.

La répartition égale n'est pas équitable dans la mesure où l'on considère qu'un studio ou un F5 n'est pas habité par le même nombre de personnes. Or, justement, la répartition par rapport au nombre d'habitants de chaque logement n'est pas possible (puisque un locataire est libre d'héberger qui il veut sans en avertir le bailleur). C'est donc la répartition par surface de logement qui permet de s'en approcher le plus en théorie.

Il pourrait aussi être utilisé comme base le type de logement (studio, F2,F3,F4, etc.), mais c'est peu répandu.

Par **Saesoune**, le **09/06/2014** à **17:39**

Merci beaucoup pour votre réponse même si elle ne m'arrange pas!!